

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.206.2025.TREATIES-XIX.47 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO, 2010

GENÈVE, 25 JUIN 2010

AMENDEMENTS À L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO, 2010

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Il est fait référence aux notifications dépositaires C.N.405.2022.TREATIES-XIX.47 du 30 novembre 2022 et C.N.220.2023.TREATIES-XIX.47 du 28 juillet 2023 par lesquelles les amendements à l'Accord international sur le cacao de 2010 ont été adoptés et le délai imparti aux Parties pour déposer leurs instruments d'acceptation a été prorogé jusqu'au 30 septembre 2025, respectivement.

Le 22 mai 2025, l'Organisation internationale du cacao a informé le Secrétaire général que le Conseil a de nouveau prorogé jusqu'au 22 juin 2026 le délai imparti aux Parties pour déposer leurs notifications d'acceptation des amendements.

Le 22 mai 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters that appear to be 'DN'.